



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20240425-DELIB2024\_030-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  17/04/2024
Date d'affichage  25/04/2024
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....15  Votants.....19
Réf : 2024-030  Objet : <b>DEMANDE DE SUBVENTIONS CLUB PENELA ET VIVONS EN FETE</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 29/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 29/04/2024  Le Maire,  A. MOMON

Le vingt cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Elisabeth FRONTIN

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Gerty EMBOULÉ pouvoir à Hermann TYNDAL

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX

Réf : 2024-030- DEMANDE DE SUBVENTIONS CLUB PENELA ET VIVONS EN FETE

Vu les dossiers déposés pour leur demande de subvention 2024,

Entendu Monsieur le Maire,

Considérant le dossier de subvention de l'association du Club PENELA complet et leur demande de 500 € pour l'année 2024

Considérant le dossier de subvention de l'association VIVONS EN FETE complet et leur demande de 11 500 € pour l'année 2024

- PROPOSER à l'Assemblée de verser une subvention de 500 € à l'association PENELA et de verser 11 500 € à l'association VIVONS EN FETE

Après débat, le Conseil municipal à la majorité des membres présents ont décidé d'attribuer, au titre de leur subvention 2024 : 500 € à l'Association PENELA

Après débat, le Conseil municipal à la majorité des membres présents ont décidé d'attribuer, au titre de leur subvention 2024 : 11 500 € à l'Association VIVONS EN FETE

*Ne prennent pas part au vote : GOUYON, FRONTIN, SAINT SEBASTIEN, PACHOLSKI, BEUDAERT, MOMON*

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25 avril 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Sébastien DERREUMAUX